

<https://www.snetap-fsu.fr/Covid-19-Deconfinement-des-le-11-mai-des-CFA-et-CFPPA-une-nouvelle-marque-de.html>



**Covid 19 : Déconfinement dès
le 11 mai des CFA et CFPPA :
une nouvelle marque de
mépris du Ministre de
l'Agriculture pour les usagers
et les personnels !**

Date de mise en ligne : lundi 11 mai 2020

- Nos Actions - Les Communiqués -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Dernières minutes : dans un courriel adressé ce week-end à tous les personnels de direction, la [DGER](#) a clairement indiqué que le calendrier de retour des apprenti.es suivrait finalement celui des lycéens.

Jeudi dernier, en pleine concertation interne à l'Enseignement Agricole sur la sortie du confinement des établissements agricole, les Ministres, Muriel Pénicaud, Jean-Michel Blanquer, Frédérique Vidal et Didier Guillaume, décident seuls la réouverture des [CFA](#) agricoles et des [CFPPA](#) dès le lundi 11 mai. Le Ministre de l'Agriculture est hélas coutumier de cette déconsidération du travail de concertation interne à l'enseignement agricole puisqu' il y a quelques semaines à peine, il avait déjà laissé le soin à son homologue de l'Éducation Nationale de décider unilatéralement de l'organisation des examens de l'enseignement agricole, alors que ses propres équipes travaillaient encore sur différents scénarii.

En effet, le 7 mai dernier, la DGER présentait au [CNEA](#), à l'occasion d'un groupe de travail en visioconférence le projet de circulaire de sortie du confinement des établissements d'enseignement agricole. La concertation engagée devrait normalement se poursuivre la semaine prochaine avec le 11 mai une présentation des amendements retenus par l'administration devant le CHSCTM (comité hygiène et sécurité du ministère), suivie le 12 du recueil de l'avis formel du [CTEA](#) (comité technique de l'enseignement agricole).

Or, le même jour, sans aucune prise en considération des concertations en cours, le Ministère de l'Agriculture, sous influence du Ministère du Travail, publiait un communiqué annonçant que les centres de formation d'apprentis (CFA) et les centres de formation continue ([CFPPA](#)) pourraient, dès le lundi 11 mai, accueillir les apprenti.es et les stagiaires de la formation professionnelle.

Ce communiqué précisant que « *l'acquisition et le développement des connaissances et compétences sont plus que jamais déterminants pour l'accès à l'emploi, la promotion sociale et le développement économique des entreprises. Il est essentiel que les organismes de formation et les centres de formation d'apprentis puissent, à partir du 11 mai, dès que les conditions sont réunies et en respectant les mesures sanitaires, reprendre leur activité* »... des propos déconcertants quand on sait qu'on parle ici pour une grande partie de mineur.es en formation initiale.

Permettre la rentrée des apprenti.es et des stagiaires de la formation continue dans nos établissements alors que la réouverture des lycées n'est pas envisagée par le gouvernement avant début juin, c'est compromettre l'accueil dû à ces usagers sachant que la restauration, et des services communs aux centres ne seront pas disponibles. C'est aussi méconnaître nos structures et nier ses propres responsabilités envers les usagers, comme les personnels de l'enseignement agricole.

Concernant les apprenti.es, c'est considérer qu'elles et ils valent moins que les lycéen.nes, ne s'apparenteraient-ils qu'à des valeurs marchandes, de la main d'oeuvre à peu de frais, alors qu'elles et ils sont comme les lycéen.nes des élèves de la formation initiale. Mériteraient-elles et ils moins d'attention et de protection sanitaire que les lycéen.nes ? Ces jeunes ont été particulièrement exposés au virus puisque peu d'entre eux ont été confinés.

Le Gouvernement, et moins encore le Ministre de l'Agriculture, ne pouvaient ignorer la démarche de concertation engagée par sa propre administration envisageant une sortie progressive du confinement des établissements d'enseignement agricole sur la base d'un protocole sanitaire et d'une instruction commune à chacun des centres constitutifs des [EPLEFPA](#). Ces absences de considération quant aux concertations en cours sont révélateurs de formes de mépris réitérés du Ministre à l'adresse des usagers, des personnels et de sa propre administration de l'enseignement agricole. C'est ce même ministre qui n'arrive toujours pas, depuis le début de la crise sanitaire, à dégager un peu de son précieux temps pour rencontrer en bilatérale les syndicats de personnels de l'enseignement qui représentent pourtant près de 60% des agents de son ministère, là où son homologue de l'Éducation Nationale continue d'en organiser très régulièrement... Sans commentaire.

Paris, le 10 mai 2020